

TOLÉRANCE ZÉRO !

Envers...

Exploitation
et abus
sexuels
FRAUDE
Corruption

DÉTOURNEMENT
DE FONDS

HARCÈLEMENT

Abus de
pouvoir

PLUS
D'INFORMATION:

OBLIGATION
DE SIGNALER:

SIGNALER
L'EXPLOITATION
ET LES ABUS
SEXUELS
(EAS)

Ce que le personnel du
HCR doit savoir et ce
qu'il doit faire

SIGNALER
UNE FAUTE
PROFESSIONNELLE

Que faire si vous
soupçonnez une faute
de la part du personnel
du HCR ou d'un de ses
partenaires ?

EMAIL

inspector@unhcr.org

SITE INTERNET

<http://www.unhcr.org/fr/plaintes>

Vous pouvez aussi vous adresser
directement à un membre du
Bureau de l'Inspecteur général.



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés